

## SEGUR DE LA SANTÉ : la position de la FNAS FO

Le 13 juillet dernier, FO, l'UNSA et la CFDT ont signé le protocole d'accord issu du « Ségur de la santé », ce qui en fait un accord majoritaire.

Cet accord, hormis les Ehpad publics et privés, ne concerne pas les autres structures du champ social et médico-social, de la Protection de l'Enfance, de l'insertion et de l'Aide à Domicile.

La revalorisation salariale des personnels des établissements de santé et des Ehpad se décompose de la manière suivante :

- 183 € net/mois pour tous (+ 49 points d'indice pour tous, quel que soit le grade, contractuel ou titulaire).
- Ce versement se fera en deux tranches :
- 90 € net/mois à compter de septembre 2020 (versés avec effet rétroactif sur la paie de janvier 2021)
- 93 € net/mois à compter de mars 2021.

ATTENTION: la hausse est inférieure pour les EHPAD privés commerciaux puisque fixée à 160 € net/mois.

Pour notre part, nous attendons nous aussi « des avancées très sérieuses... pour arriver à des augmentations de salaire importantes! »

La crise sanitaire COVID19 a mis en lumière la politique de casse de nos secteurs, orchestrée par les gouvernements successifs et relayée par nos employeurs.

Nos secteurs s'asphyxient.

Pas de reconnaissance salariale, cruel manque de personnel, budgets contraints et minimalistes, conditions de travail dégradées, difficultés majeures à recruter. Ces conditions d'exercice ont des conséquences malheureuses et toxiques en termes d'accompagnement éducatif, pédagogique ou sanitaire.

La permanence du lien et les relations éducatives et sociales sont mises à l'épreuve de la précarité des emplois.

Ce n'est pas acceptable, nous n'avons de cesse de le dénoncer.

Pourtant, tout au long de cette période de crise sanitaire, les salariés du secteur ont répondu présent, parfois au péril de leurs vies et celles de familles. d'ailleurs. de nombreuses interventions des représentants politiques sont féliciter l'engagement le « dévouement » des professionnels. leur et promettant une reconnaissance. une revalorisation.

Mais les mercis n'y suffiront pas. Des mesures salariales fortes sont indispensables : c'est une question de justice sociale!

Pendant cette crise sanitaire, la FNAS FO a sollicité par courrier le Président de la République et ses ministères de tutelle. Ces courriers relataient que les salariés concernés, y exerçant des missions de service public même s'ils relevaient du droit privé, avaient tout fait pour garantir la continuité de « l'intervention sociale ». Cette continuité s'est faite dans des conditions de santé et de sécurité discutables, et certaines fois même dangereuses pour leur santé et leur vie. Certains en ont payé le prix fort.

Ils l'ont fait malgré tous les risques encourus, afin que les plus démunis, les plus fragiles de notre République, ceux qui sont le moins à même de se protéger puissent continuer de bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur situation.

Nos courriers sont restés lettres mortes!

Et les salarié(e)s des structures du champ social et médico-social, de la Protection de l'Enfance, de l'Insertion et de l'Aide à Domicile n'ont même pas eu droit de citer dans ce « Ségur de la santé » !! La revalorisation salariale des personnels des établissements de santé et des EHPAD de 183 € net/mois doit aussi bénéficier aux salariés du champ social et médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion et de l'aide à domicile.

Pour la FNAS FO, cette revalorisation salariale exigée pour les salariés de l'action sociale et médico-sociale n'est pas un solde de tout compte!

## La FNAS FO continue de revendiquer <u>en</u> <u>matière de salaires</u> :

- → 300 € pour tous tout de suite ;
- → La fin du blocage des salaires et son rattrapage par l'augmentation immédiate d'au moins 25 % des salaires nets, allocation et retraite;
- → L'amélioration des grilles de classification en fonction de l'ancienneté et de la qualification ;
- → À niveau de qualification égale, salaire égal ;
- → La revalorisation de toutes les valeurs de point de façon à ce que le salaire minimum hiérarchique (minimum conventionnel auquel on ne peut déroger par accord d'entreprise) se situe au moins à 120% du SMIC, y compris pour les salariés en formation par la voie de l'alternance;
- → Un 13<sup>ème</sup> mois pour tous ;
- → L'abrogation de toutes les dispositions existantes instaurant une part de rémunération au mérite;

- → L'abrogation de toutes les dispositions existantes instaurant une part de rémunération à l'assiduité :
- → L'intégration des primes et des indemnités dans les salaires conventionnels ;
- → La généralisation de l'indemnisation des trois jours de carence de la Sécurité Sociale en cas d'arrêt de travail pour maladie pour tous les types de contrat de travail sans condition d'ancienneté :
- → Le maintien de salaire intégral par l'employeur pendant les 3 premiers mois d'arrêt de travail :
- → L'égalité salariale pour les temps partiels embauchés depuis 2000 ;
- → La fin de la journée gratuite de travail obligatoire dite « de solidarité »;
- → Le refus de toute nouvelle augmentation de cotisation salariale des régimes de prévoyance sans augmentation de salaire;
- → Sur les licenciements et retraites : pour tous les salariés-cadres et non-cadres, un mois de salaire par année d'ancienneté ;
- Prise en charge intégrale du coût du transport par l'employeur y compris pour les salariés n'ayant d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, quel que soit le temps de travail du salarié.

La FNAS FO appelle les salariés à se mobiliser et soutient toutes les actions engagées.

## Résister, Revendiquer, Reconquérir!!

Paris, le 23 juillet 2020